

Séance ordinaire du 2 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 novembre 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2015-11-02-243

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2015
- 0-6 Rapport du maire sur la situation financière

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2015
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2015
- 100-7 Résultats de l'appel d'offres #2015-01 - Auditeur comptable 2015, 2016 et 2017
- 100-8 Fourniture d'huile à chauffage et carburant diesel – Appel d'offres par invitation écrite
- 100-9 Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2015
- 100-10 Calendrier de planification budgétaire 2016

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Travaux d'asphalte sur le chemin de la Rivière-Gatineau Nord
 - A- Autorisation de paiement à Constructions Edelweiss inc.
- 300-3 Adoption du règlement numéro 282 – Entretien et déneigement du chemin de l'Auberge, portion privée
- 300-4 Rue de la Côte - Stationnement
- 300-5 Fin de la période d'emploi – Employés saisonniers

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Programme d'entretien des génératrices
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Nettoyage du site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2015

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Travaux relatifs à l'agrandissement du Centre Quatre Saisons
- 700-2 Réfection de la toiture du Centre municipal
- 700-3 Réfection de l'abri à l'entrée sud

700-4 Patinoire 2015-2016
700-5 Halloween – Activité annuelle

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Décès de Madame Suzanne Paul Lacroix
900-2 Souper de Noël
900-3 Dossier du 43 rue Principale

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

M.B. 2015-11-02-244

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin de la Baie-des-Gagnon
- Exemption de taxe d'ordures

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2015

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2015.

0-6 Rapport du maire sur la situation financière

Le maire Réjean Major procède au dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité et ce, tel que requis par l'article 955 du Code municipal du Québec. Ce rapport sera publié dans le journal local prochainement.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2015-11-02-245

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015, pour un montant total de 6 674.31 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 octobre 2015 est déposé pour information aux membres du conseil.

Projet de voirie 2015 - Budget supplémentaire

M.B. 2015-11-02-246

Considérant que le solde disponible inscrit au suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 octobre 2015 est de 430\$;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de débloquer un budget supplémentaire de 5 000\$ afin de pallier aux travaux d'urgence en voirie pouvant survenir cet automne. Les crédits pour ce budget supplémentaire proviendront du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2015

M.B. 2015-11-02-247

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2015 pour un montant total de 157 168.36 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2015

M.B. 2015-11-02-248

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2015 pour un montant de 85 690.62 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Résultats de l'appel d'offres #2015-01- Auditeur comptable 2015, 2016 et 2017

M.B. 2015-11-02-249

Considérant l'appel d'offres par invitation écrite effectué par la directrice générale et ce, suite à la résolution M.B. 2015-04-07-066 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé par la directrice générale;

Considérant que les deux soumissionnaires invités ont déposé leur soumission en toute conformité au devis d'appel d'offres;

Considérant le peu de différence entre les deux soumissions et ce, pour la réalisation du mandat principal;

Considérant l'écart entre les deux tarifs horaires soumis pour des travaux additionnels;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de retenir les services de la firme « Piché & Lacroix, CPA inc. » pour l'audition des livres pour les années 2015, 2016 et 2017 et ce, au montant de 34200\$ pour les trois ans. Un tarif horaire de 100\$ s'appliquera aux travaux additionnels, telles les redditions de compte.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Une vérification sera effectuée par la directrice générale afin de confirmer la légalité de cette décision avant l'octroi du contrat concerné.

100-8 Fourniture d'huile à chauffage et carburant diesel – Appel d'offres par invitation écrite

M.B. 2015-11-02-250

Considérant que le contrat de fourniture d'huile à chauffage et carburant diesel se termine le 31 décembre 2015;

Considérant que les membres du conseil désirent retourner en appel d'offres pour ce contrat;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix pour l'huile à chauffage et le carburant diesel et ce, par invitation écrite, en utilisant le même devis que celui de l'appel d'offres effectué en janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité

100-09 Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2015

Sujet reporté.

110-10 Calendrier de planification budgétaire 2016

Le calendrier de planification budgétaire 2016 est déposé par la directrice générale pour information aux membres du conseil.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2015.

Les membres du conseil tiennent à souligner le bon travail des personnes impliquées dans l'activité relative à la fête de l'Halloween, soit, les pompiers volontaires, les employés municipaux, le Comité des loisirs et les bénévoles. Un grand MERCI à tous!

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

300-2 Travaux d'asphalte sur le chemin de la Rivière-Gatineau Nord

A- Autorisation de paiement à Construction Edelweiss inc.

M.B. 2015-11-02-251

Considérant la résolution M.B. 2015-09-08-214 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 8 septembre 2015;

Considérant que cette résolution octroyait le contrat de pavage de deux sections du chemin de la Rivière-Gatineau Nord à « Construction Edelweiss inc. » et ce, pour un montant total de 73 988.58\$ plus taxes;

Considérant que les travaux ont été exécutés en septembre 2015;

Considérant qu'à l'intérieur du devis, il était demandé de fournir des travaux de marquage de la chaussée et ce, au moyen d'une ligne de centre;

Considérant que l'entrepreneur a procédé à des travaux de marquage de la chaussée en ligne double et ce, pour les deux portions de chemin pavé;

Considérant que les tests de compaction effectués par la firme « Les services Exp inc. » sous la supervision d'un membre du personnel du service de génie municipal de la MRCVG démontrent une moyenne de 91.4%;

Considérant que les tests de compaction effectués par une firme retenue par l'entreprise « Construction Edelweiss inc. » démontrent une moyenne de 93.15%;

Considérant que selon le devis technique, les résultats de compaction devaient être entre 93 et 98%;

Considérant l'avis émis par le service de génie municipal de la MRCVG à l'effet que les résultats de compaction obtenus pourraient être considérés comme acceptables;

Considérant que pendant les travaux, l'entrepreneur n'a aucunement effectué des travaux relatifs à la gestion de la circulation et qu'aucune signalisation n'a été installée;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de la facture relative aux travaux de pavage de deux sections du chemin de la Rivière-Gatineau Nord, travaux effectués par Construction Edelweiss inc., et selon les directives suivantes :

- 1- Effectuer le paiement pour le marquage selon les exigences inscrites au devis, soit pour une ligne simple;
- 2- Considérer les résultats de compaction comme étant conforme au devis;
- 3- Ne verser aucune somme pour la signalisation et la gestion de la circulation;
- 4- Retenir une somme de 10% jusqu'à ce que l'entreprise dépose un cautionnement d'entretien égal à 5% du montant total des travaux exécutés incluant tous travaux supplémentaires.
- 5- Tous les documents et informations demandés dans le devis devront être remis.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

300-3 Adoption du règlement numéro 282 – Entretien et déneigement du chemin de l'Auberge, portion privée

M.B. 2015-11-02-252

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE L'AUBERGE PRIVÉ

ATTENDU qu'une demande a été déposée par les propriétaires de la section privée du chemin de l'Auberge pour que la municipalité prenne en charge l'entretien et le déneigement dudit chemin;

ATTENDU que 80% des propriétaires ont signé cette demande;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU qu'un avis de motion a été annoncé par le conseiller Luc Larivière, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 octobre 2015;

ATTENDU qu'une taxe spéciale en parts égales sera imposée aux propriétaires de cette section de chemin pour l'exécution desdits travaux demandés;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette décrète et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 Définitions

Municipalité	Municipalité de Bouchette
Conseil	Conseil municipal de la Municipalité de Bouchette
Directeur général Directrice générale	Fonctionnaire principal que la municipalité est obligée d'avoir et dont le rôle est habituellement tenu d'office par le secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) en vertu de l'article 210 du Code municipal du Québec.
Secrétaire-trésorier Secrétaire-trésorière	Officier que toute municipalité est obligée d'avoir en vertu de l'article 179 du Code municipal du Québec. Il exerce d'office la fonction de directeur général en vertu de l'article 210, sous réserve de l'article 212.2 qui prévoit la possibilité que les deux fonctions soient exercées par des personnes différentes.

ARTICLE 3 Localisation de la section privée du chemin de l'Auberge visée par le présent règlement

La section privée du chemin de l'Auberge a une longueur d'environ 800 mètres et est enregistrée sous les numéros de cadastres rénovés 4 740 582 et 4 741 376. Les matrices graphiques de ces deux propriétés font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Travaux visés par le présent règlement

Les travaux visés par le présent règlement consistent à procéder à l'entretien (nivelage) et au déneigement de cette section privée du chemin de l'Auberge;

ARTICLE 5 Description du service de déneigement

Le service de déneigement consiste au déneigement de cette section privée du chemin de l'Auberge et ce, selon les spécifications incluses au contrat d'entretien des chemins d'hiver, contrat que la municipalité de Bouchette conclut avec un entrepreneur.

Si l'état physique du chemin rend dangereuses les opérations de déneigement pour les personnes ou les équipements, les opérations peuvent être interrompues jusqu'à ce que les corrections soient apportées aux infrastructures et ce, par les propriétaires de cette section de chemin.

ARTICLE 6 Description du service de nivelage

Le service de nivelage consiste à procéder au nivelage de cette section privée du chemin de l'Auberge à raison de deux fois par année, soit une fois au printemps, après le dégel et une fois à l'automne, avant le gel.

ARTICLE 7 Demande déposée

La demande déposée par les propriétaires concernés par l'entretien et le déneigement de cette section privée du chemin de l'Auberge fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 8 Tarification

Une taxe spéciale sera appliquée annuellement. Cette taxe représente le coût pour la municipalité afin qu'elle procède aux travaux demandés et cette taxe spéciale sera imposée en parts égales aux propriétaires concernés par cette section privée du chemin de l'Auberge.

ARTICLE 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

**Déneigement et entretien de la portion privée du chemin de l'Auberge –
Ajout aux contrats municipaux**

M.B. 2015-11-02-253

Considérant la résolution M.B. 2015-11-02-252 adoptant le règlement numéro 282 concernant l'entretien et le déneigement du chemin de l'Auberge, portion privée;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter cette section de chemin au contrat d'entretien des chemins d'été de même qu'au contrat de déneigement;

Considérant que cette portion de chemin sera déneigée par notre entrepreneur responsable du déneigement des chemins municipaux et ce, au tarif déjà établi dans le contrat en cours présentement;

Considérant que selon le règlement, cette portion de chemin devra être nivelée deux fois par année, soit au printemps et à l'automne;

Considérant qu'un tarif devra être établi avec l'entrepreneur responsable de l'entretien des chemins d'été en gravier pour les deux entretiens annuels demandés pour cette section de chemin;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'ajouter la portion privée du chemin de l'Auberge aux contrats municipaux, soit le contrat de déneigement et le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Rue de la Côte - Stationnement

M.B. 2015-11-02-254

Considérant la problématique occasionnée par les véhicules stationnés sur la rue de la Côte;

Considérant que la sortie de la rue de la Côte vers la rue Principale n'est pas sécuritaire;

Considérant que les véhicules stationnés sur les côtés de la rue de la Côte ne font qu'accentuer la problématique;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater le personnel municipal pour procéder à l'Installation de panneaux de signalisation interdisant le stationnement et ce, sur toute la longueur de la rue de la Côte.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Fin de la période d'emploi – Employés saisonniers

M.B. 2015-11-02-255

Considérant que la période hivernale arrivera prochainement;

Considérant que durant la période hivernale, les services des employés des travaux publics ne sont pas requis à moins de situations d'urgence ;

Considérant que les travaux en voirie tirent à leur fin;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mettre fin dès maintenant à la période d'emploi pour l'année 2015 pour les deux journaliers embauchés à l'aide de la subvention salariale et vers le 13 novembre 2015 pour les autres employés saisonniers permanents des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc****A- Programme d'entretien des génératrices**

M.B. 2015-11-02-256

Considérant que les travaux d'installation de la génératrice au puits municipal sont terminés;

Considérant qu'il reste la mise en marche et que cette dernière doit être exécutée par la compagnie « Génératrice Drummond »;

Considérant que la génératrice installée à la station de pompage est en service depuis plus d'un an;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'entretien de cette génératrice en fonction;

Considérant que cet entretien pourrait se faire en même temps que la mise en marche de la deuxième génératrice;

Considérant la demande de prix effectuée par l'inspecteur municipal pour faire exécuter ces travaux d'entretien;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de retenir les services de Génératrice Drummond afin de faire exécuter les travaux d'entretien de la génératrice installée à la station de pompage et ce, à un coût de 852.80\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste «Entretien réseau » (02-412-00-522) et ce, suite à un virement de crédits d'un montant de 1000\$ en provenance du poste « Taxes foncières » (01-211-10-000).

Adoptée à l'unanimité

400-3 Écocentre et site des lagunes**A- Nettoyage du site des lagunes**

M.B. 2015-11-02-257

Considérant la résolution M.B. 2015-10-05-237 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 5 octobre 2015;

Considérant que le contrat octroyé par cette résolution consistait à effectuer les travaux sur un côté du site des lagunes;

Considérant que l'entrepreneur retenu a effectué la vidange des deux côtés du site des lagunes;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le paiement relatif aux travaux exécutés en surplus ne soit versé qu'en 2016.

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2015

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'octobre 2015 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Travaux relatifs à l'agrandissement du Centre Quatre Saisons

M.B. 2015-11-02-258

Considérant le manque d'éclairage près des balançoires situées à une extrémité de la patinoire;

Considérant qu'il serait intéressant aussi d'éclairer cette zone et ce, pour la petite école de rang;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle fasse installer une lumière au pignon de la structure d'acier tout près des balançoires. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien des infrastructures » (02-701-30-522).

Adoptée à l'unanimité

Travaux relatifs à l'agrandissement du Centre Quatre Saisons – Facture de Guy Villeneuve, Rénovation et construction

M.B. 2015-11-02-259

Considérant la facture reçue d'un sous-traitant relativement à des travaux au Centre Quatre Saisons;

Considérant que ce sous-traitant a été libéré de ces fonctions et ce, suite à une recommandation de notre chargé de projet à l'effet qu'il y avait des lacunes dans l'exécution des travaux demandés;

Considérant que certains travaux effectués par ce sous-traitant ont dû être refaits par un nouveau sous-traitant;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de ne payer que la moitié de la facture soumise par « Guy Villeneuve – Rénovation et construction » pour les travaux de finition extérieure dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre Quatre Saisons.

Adoptée à l'unanimité

Autres travaux à la patinoire

M.B. 2015-11-02-260

Considérant que des travaux sont nécessaires à la patinoire;

Considérant que ces travaux consistent à :

Remplacer le grillage à l'arrière de l'emplacement des buts
Remplacer certaines bandes;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de débloquer un budget maximal de 15 000\$ pour effectuer les travaux nécessaires à la patinoire afin que cette infrastructure soit sécuritaire et fonctionnelle. Cette somme proviendra du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Réfection de la toiture du Centre municipal

Note au procès-verbal

Suite aux discussions relativement à la réfection de la toiture du Centre municipal, il est convenu de procéder cette année aux travaux relatifs à la toiture de tôle seulement et ce, tel que décrit par la résolution M.B. 2015-06-01-153 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 1^{er} juin 2015. Il est aussi convenu de poser des « arrêt » du côté du stationnement municipal.

700-3 Réfection de l'abri à l'entrée sud

Note au procès-verbal

Les travaux sont reportés à l'an prochain.

700-4 Patinoire 2015-2016

M.B. 2015-11-02-261

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de patinoire 2015-2016 et ce, pour la surveillance, la confection (de la glace) et l'entretien de la patinoire en utilisant sensiblement le même devis que l'an passé mais pour un prix global. Ledit appel sera fait seulement auprès des gens provenant de la municipalité. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un deuxième appel d'offres auprès de gens à l'extérieur de Bouchette advenant le cas où aucune soumission à prix raisonnable ne serait déposée en provenance de gens de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

700-5 Halloween – Activité annuelle

M.B. 2015-11-02-262

Considérant que depuis quelques années, lors de la fête de l'halloween, un parcours hanté est installé et ce, à tous les deux ans;

Considérant que les membres du conseil désirent que cette activité soit tenue à chaque année plutôt qu'aux deux ans;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de demander aux membres du comité des loisirs d'organiser un parcours hanté à chaque année et ce, en collaboration avec les employés de la municipalité, les employés des travaux publics et les pompiers volontaires.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Association du Grand Lac Rond – Demande de contribution

M.B. 2015-11-02-263

Considérant la demande reçue de l'Association du Grand Lac Rond à l'effet de participer financièrement à leur adhésion au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);

Considérant que cette contribution se chiffre à 185\$, soit le tiers du coût d'adhésion;

Considérant que l'association assumera aussi le tiers du coût et que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est invitée à contribuer elle aussi pour le tiers;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de répondre positivement à la demande de l'Association du Grand Lac Rond en contribuant la somme de 185\$ pour l'adhésion de cette association au sein du programme Réseau de surveillance des lacs. Cette participation monétaire sera imputée au poste « Dons – Hygiène » (02-495-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-2 Fabrique Saint-Gabriel de Bouchette – Arbre de Noël

M.B. 2015-11-02-264

Considérant la demande reçue du président de la Fabrique Saint-Gabriel de Bouchette;

Considérant que cette demande consiste à une autorisation en provenance de la municipalité afin d'installer un arbre de Noël illuminé et ce, près de la croix déjà installée à l'entrée du village;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de répondre positivement à la demande de la fabrique et d'autoriser l'installation d'un arbre de Noël illuminé près de la croix située à l'entrée sud du village.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Fabrique Saint-Gabriel de Bouchette – Pancarte – Entrée sud

Note au procès-verbal

Les membres du conseil mentionnent que l'installation de panneaux à l'entrée sud est de la responsabilité de la municipalité.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Décès de Madame Suzanne Paul Lacroix

M.B. 2015-11-02-265

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité de Bouchette, au nom des membres du conseil et du personnel municipal, transmette ses plus sincères condoléances au conseiller municipal, Gaston Lacroix, de même qu'aux familles Lacroix et Paul. Madame Suzanne Paul Lacroix est décédée le 11 octobre 2015, elle était l'épouse du conseiller municipal Gaston Lacroix. La municipalité fera chanter une messe en sa mémoire. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

900-2 Souper de Noël

M.B. 2015-11-02-266

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir informations pour le souper de Noël en provenance du restaurant Huile d'Olive, soit, les dates de disponibilité et le prix du repas qui pourrait nous être proposé.

Adoptée à l'unanimité

900-3 Dossier du 43 rue Principale

Demande de modification de zonage – Ajout d'usage h8 à la zone U-202

Première proposition

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'enclencher le processus de modification de zonage et ce, tel que demandé par les propriétaires de l'immeuble situé au 43 rue Principale.

Deuxième proposition

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de ne pas enclencher le processus de modification de zonage demandée par les propriétaires de l'immeuble situé au 43 rue Principale.

Le maire demande le vote sur la deuxième proposition

Résultats du vote
Pour la résolution 3 conseillers
Contre la résolution 3 conseillers

Le maire vote contre cette deuxième proposition.

La première proposition est donc adoptée à la majorité comme suit :

Dossier du 43 rue Principale - Demande de modification de zonage – Ajout d’usage h8 à la zone U-202

M.B. 2015-11-02-267

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d’enclencher le processus de modification de zonage et ce, tel que demandé par les propriétaires de l'immeuble situé au 43 rue Principale.

Adoptée à la majorité

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage – Ajout de l’usage h8 à la zone U-202

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 2 novembre 2015, qu’un projet de règlement sera déposé lors d’une prochaine séance en vue d’adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin d’ajouter l’usage h8 aux usages déjà permis à l’intérieur de la zone U-202.
--

Yvon Pelletier
Siège #3

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin de la Baie-des-Gagnon
- Dossier du 43 rue Principale

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2015-11-02-268

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière